

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 5 mars 2018 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
Mme Tammy Titley, conseillère
M. Réjean Fournier, conseiller
M. André Beaudin, conseiller
M. Dany Paquet, conseiller
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2018-03-45 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

2018-03-46 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2018-03-47- ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, le procès-verbal du 5 février 2018 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-03-48 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. André Beaudin, le procès-verbal du 19 février 2018 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-03-49 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition de M. André Beaudin appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 6 février au 4 mars 2018 :	\$ 11,080.43
Salaire 6 février au 5 mars 2018 :	\$ 29,654.16
Comptes à payer du 5 mars 2018 :	\$132,694.92
Prélèvement :	\$ 26,565.52
 TOTAL :	 \$199,995.03

Céline Chayer
Directrice générale

2018-03-50 - SOUMISSION RÉNOVATION SALLE COMMUNAUTAIRE

- J. Groupe construction : \$42, 425.78
- Roch Lefebvre enrg : \$31, 550.00
- Les rénovations Montplaisir inc : \$31, 183.52
- Les habitations Rémi Leblanc : \$34, 354.53

Sur la proposition de M. André Beaudin appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plus bas soumissionnaire soit Les rénovations Montplaisir inc. au montant de \$31, 183.52 pour les rénovations de la salle communautaire.

2018-03-51 - TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

VU le dépôt devant le conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2018 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des quotes-parts 2018 des municipalités participantes et des grilles tarifaires effectives;

Il est proposé par Mme Tammy Tilley appuyée par M. Réjean Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2018 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de \$778, 598.00.

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette approuve le versement d'une quote-part représentant la somme de \$3973.81 à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire au transport des personnes handicapées.

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette approuve les grilles tarifaires du transport adapté effectives pour l'année 2018.

2018-03-52 - DÉROGATION MINEURE 2018-01 DE M. PIERRE RIVARD

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure 2018-01 de M. Pierre Rivard pour le lot 3 974 328 qui consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type de garage détaché à 0,98 mètre du bâtiment principal au lieu de 2 mètres.

2018-03-53 - DÉROGATION MINEURE 2018-02 DE MME ISABELLE LEGAULT

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure 2018-02 de Mme Isabelle Legault pour le lot 3 766 529 qui consiste à permettre la construction du bâtiment principal avec une marge avant allant jusqu'à 4, 6 mètres au lieu de 6 mètres seulement côté latéral gauche.

2018-03-54 - DÉROGATION MINEURE 2018-03 DE M. SYLVAIN LATULIPE ET MME GINA MARFOGLINA

Sur la proposition M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure 2018-03 de M. Sylvain Latulipe et Mme Gina Marfoglina pour le lot 3 766 921 qui consiste

à permettre la construction de l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant allant jusqu'à 1,70 mètre au lieu de 7,2 mètres et une marge latérale allant jusqu'à 5,4 mètres au lieu de 6 mètres.

2018-03-55 - PRODUCTION DIVO

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. André Beaudin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner une subvention de \$4000.00 à Production Divo pour le festival d'art et musique de Rivière-Beaudette.

2018-03-56 - SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DE NOTRE RÉSEAU ROUTIER À NOTRE DÉPUTÉE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à notre députée provinciale Mme Lucie Charlebois une subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de \$25,000.00 pour réparation, excavation et asphaltage des chemins suivants : Rue Sauvé, rue Jourdain, chemin du Lac, Penville Baie, rue Lefebvre.

2018-03-57 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2018-02 RELATIF À LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES

Le conseiller Dany Paquet donne avis de motion pour la présentation du règlement no 2018-02 relatif à la numérotation des immeubles.

2018-03-58 - RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La directrice générale dépose le rapport financier.

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. André Beaudin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier 2017.

2018-03-59 - PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le Maire laisse la parole à l'assistance pour la période de questions de la fin de l'assemblée.

- Vitesse chemin St-André
- Égout Pointe Lalonde

2018-03-60 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :28 heures.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.